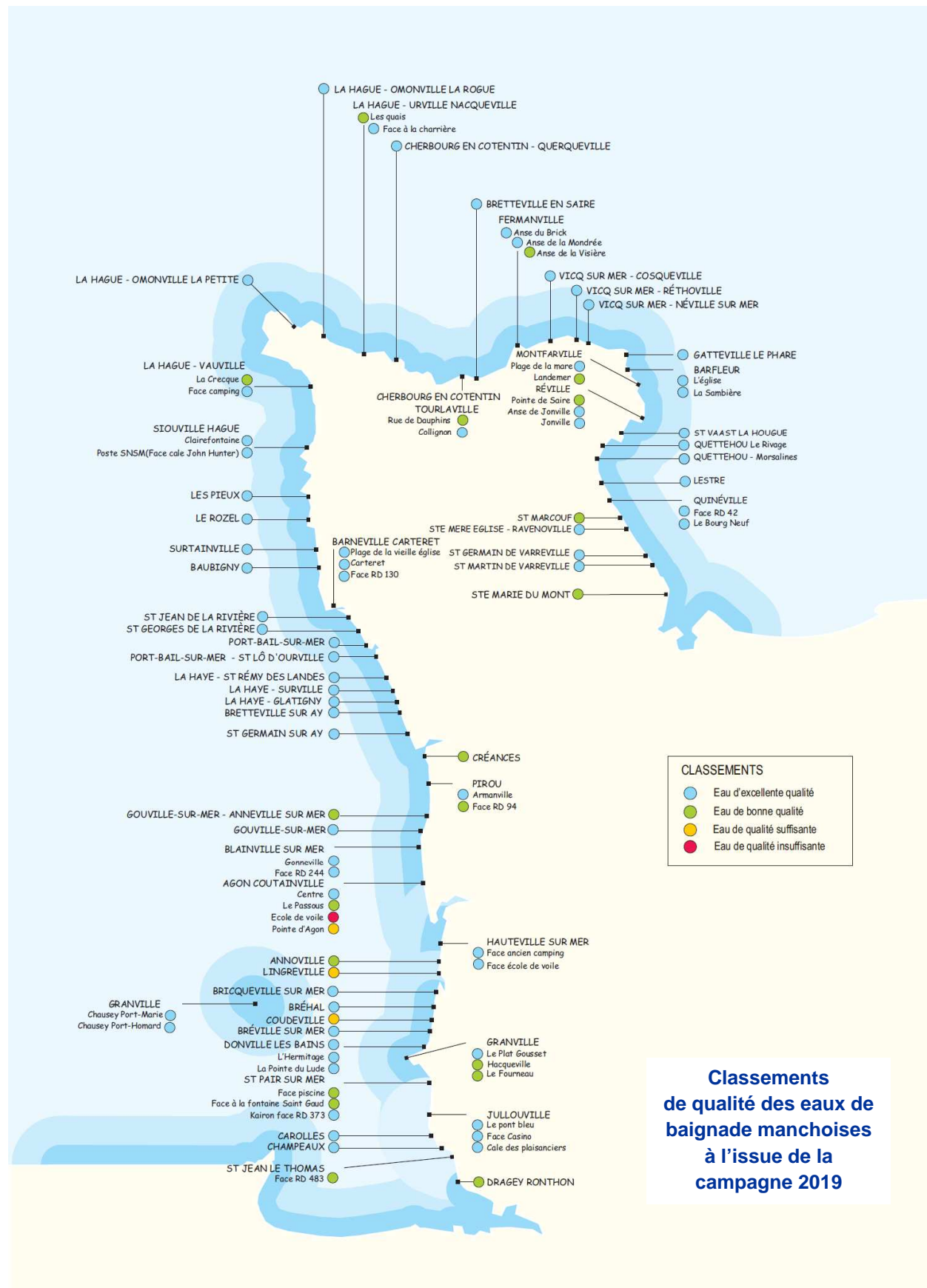


QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE dans la Manche

Bilan de la saison 2019



Les acteurs

Les communes gèrent la qualité des eaux de baignade via des mesures préventives ou curatives. Elles assurent l'information du public sur la qualité de l'eau et les mesures mises en œuvre.

Elles prennent en charge le financement du suivi analytique avec le soutien du **Département de la Manche** qui participe à hauteur de 20% environ.

L'unité départementale de la Manche (pôle santé-environnement/Direction santé publique) de l'ARS Normandie organise le contrôle sanitaire, expertise les résultats, gère les informations recueillies, les transmet aux communes responsables des eaux de baignade, et établit le classement en fin de saison.

Le laboratoire LABEO titulaire du marché public de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire attribué par l'ARS, est chargé de la réalisation des prélèvements et des analyses selon le planning établi par l'ARS.

Les points suivis en 2019

94 points :

- 89 plages suivies en 2018
- 5 points étude (parmi lesquels 4 d'entre eux, à proximité ou dans les zones fermées à la baignade depuis 2018, pour cause de qualité insuffisante durant 5 années consécutives).

La période de suivi et la fréquence de prélèvements

Le programme de contrôle débute par un prélèvement effectué 10 à 20 jours avant le début de la saison ; la saison balnéaire étant définie du **15 juin au 15 septembre**.

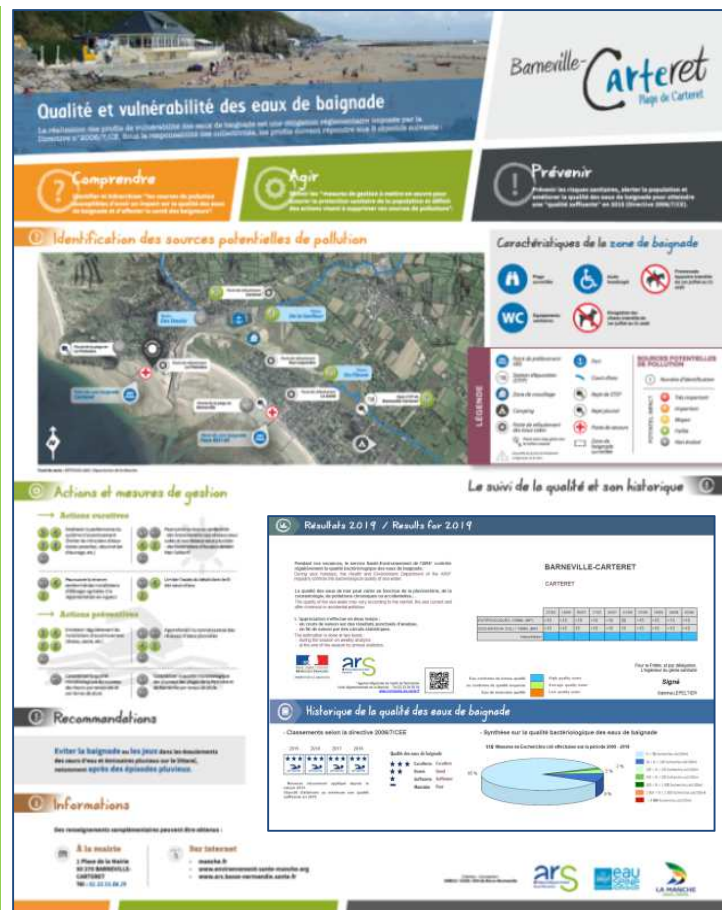
Le nombre de prélèvements programmés par plages s'est échelonné entre 4 (près de 14% des plages), correspondant à la fréquence minimale requise, à 20 pour les plages les plus vulnérables (près de 20% des plages); 44% des plages ont fait l'objet de 10 prélèvements.

Les critères de qualité

Les classements sanitaires, fondés sur la **qualité microbiologique** des eaux (*Escherichia coli* et entérocoques), sont établis sur la base des données acquises au cours des **4 dernières saisons balnéaires**.



L'information du public



Tout au long de la saison, les résultats des contrôles, complétés de leur interprétation, des décisions de fermeture (temporaire, permanente ou préventive) et des principales informations issues des profils de vulnérabilité ont été portés à la connaissance du public via un affichage sur les lieux de baignade et une mise en ligne sur les sites internet :

- > de l'ARS Normandie normandie.ars.sante.fr
- > de la Direction Générale de la Santé baignades.sante.gouv.fr

Les interdictions de baignade

Peuvent être exclus du classement, dans la limite de 15%, des échantillons prélevés pendant des pollutions à court terme au cours desquelles des actions visant à prévenir l'exposition des baigneurs aux pollutions, comprenant l'interdiction de la baignade, ont été prises.

7 plages, dans les secteurs de AGON-COUTAINVILLE/MONTMARTIN SUR MER/HAUTEVILLE SUR MER et GRANVILLE/SAINT PAIR SUR MER ont ainsi fait l'objet d'interdictions préventives sur la base des critères de gestion active définis dans les études de profils de vulnérabilité. Cependant, aucune n'a donné lieu au retrait de données pour le calcul des classements.

18 dépassements des seuils de référence de qualité définis par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ont été enregistrés. Ceux-ci ont justifié 8 interdictions de baignade parmi lesquelles celles du début juillet sur les plages de SAINT-MARCOUF les Gougins et MONTFARVILLE Landemer, où une contamination microbiologique très élevée était associée à un échouage massif d'algues suite au coup de vent d'est des jours précédents. La plage de l'école de voile d'AGON-COUTAINVILLE qui ne présentait pas de vulnérabilité marquée jusqu'alors, a quant à elle enregistré plusieurs événements de contamination à partir de la mi-juillet, impliquant exclusivement le paramètre entérocoques, et qui ont justifié 3 périodes de restriction d'usage durant la saison.

3 autres plages (QUETTEHOU Le Rivage, ANNOVILLE Face RD537 et LINGREVILLE Face RD 220) ont également fait l'objet d'interdictions temporaires suite à des constats de contamination.

Concernant les échouages massifs observés sur la côte est en début de saison, une interdiction d'accès à la plage de la Masse à GATTEVILLE LE PHARE a été prise pour quelques jours, suite au signalement de personnes incommodées par les odeurs liées aux échouages massifs d'algues. Les contrôles réalisés sur les eaux des plages de ce secteur durant cette période ont mis en évidence une qualité microbiologique excellente.

Ces événements de contamination sont, comme en 2018, plus marqués sur le paramètre entérocoques. Cette singularité, avait amené l'ARS Normandie à saisir la Direction Générale de la Santé à l'issue de la campagne 2018 et quelques investigations complémentaires ont été menées en 2019.

Le bilan 2019

Saison	2018		2019	
	Nb de plages	%	Nb de plages	%
Excellente	60	67,42%	66	74,16%
Bonne	25	28,09%	19	21,35%
Suffisante	3	3,37%	3	3,37%
Insuffisante	1	1,12%	1	1,12%
Total	89		89	

Le niveau de qualité des eaux de baignade manchoises se montre toujours satisfaisant avec, comme en 2018, 95.5% de plages de bonne ou d'excellente qualité. En outre, la proportion de plages en excellente qualité s'élève, puisqu'elle passe de 67.4% en 2018 à 74,16% en 2019

La plage (AGON-COUTAINVILLE Face à l'école de voile) en qualité insuffisante à l'issue de la campagne 2019 enregistre une forte détérioration de qualité (classement en bonne qualité jusqu'en 2018). 30% des 20 échantillons programmés se sont révélés de mauvaise qualité; aucun d'entre eux n'était associé à des conditions de pluies abondantes ou de marée de forte amplitude. De même, les constats réalisés par la collectivité n'ont pas permis d'identifier les changements qui auraient pu justifier cette détérioration de qualité.

Concernant les **3 plages en qualité suffisante**, seule la plage de LINGREVILLE Face RD 220 l'était aussi en 2018. Les plages de la Pointe d'Agon à AGON-COUTAINVILLE et COUDEVILLE SUR MER Face RD351 étaient classées respectivement en qualité insuffisante et bonne en 2018.

- Le maintien de la baignade à la Pointe d'Agon, compte tenu de ses 3 classements successifs en qualité insuffisante, avait été subordonné à la mise en place de mesures de gestion active destinées à protéger les usagers. Cette gestion active a été mise en place avec un protocole calé sur les mêmes critères que les plages de MONTMARTIN SUR MER et HAUTEVILLE SUR MER, également soumises à l'impact des écoulements du havre de REGNEVILLE, auquel a été adjoint une disposition concernant les situations de non-conformité constatées sur les dépôts de petites moules, à proximité desquels un développement important de la population de goélands argentés est observé. Au cours de cette campagne 2019, 2 périodes d'interdiction préventive, correspondant à des marées de vive eau, ont été enregistrées. A la faveur de cette gestion active et d'une meilleure qualité, la plage de la Pointe d'Agon s'est vue reclassée en qualité suffisante à l'issue de la campagne.
- Concernant la plage de Lingreville Face RD 220, située entre les havres de la Vanlée et de Regnéville, elle bénéficie du travail partenarial engagé sur ce territoire pour reconquérir la qualité des eaux en vue d'y maintenir les usages balnéaires et coquilliers.
- La plage de COUDEVILLE SUR MER Face RD 351, située à plus de 4 km au sud du havre de la VANLEE, a enregistré au cours des 3 dernières campagnes des dérives de qualité ponctuelles qui ont pesé lourdement dans l'évaluation de la qualité en 2019. Outre l'augmentation de la fréquence de prélèvement, la mise à jour du profil de vulnérabilité devra permettre d'approfondir la connaissance des sources de pollution susceptibles d'impacter cette plage.

Ces 4 plages situées sur la côte des havres ont notamment en commun la proximité de zones de production mytilicole et la présence de zones de dépôt des moules non commercialisables sur l'estran. Ces dépôts, qui ont fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire - attribuée jusqu'au 31 décembre 2019 - constituent un attrait pour les populations de goélands dont la présence représente une source de contamination fécale supplémentaire.

Les perspectives 2020

Compte tenu de son classement en qualité insuffisante, le maintien de la baignade face à l'école de voile d'Agon est subordonné à la mise en place d'actions destinées à protéger les usagers. Les examens menés par l'ARS à l'issue de la saison balnéaire ayant montré la persistance de la contamination des eaux, la collectivité devra poursuivre les investigations jusqu'à la nouvelle campagne, en vue de surveiller l'évolution de ces constats de détérioration de qualité, de tenter d'en cerner l'origine, puis de mettre en œuvre les moyens pour y remédier, ou à défaut de prendre les mesures de prévention qui s'imposent.

La problématique d'AGON-COUTAINVILLE est en outre intégrée dans différents plans visant la reconquête de la qualité des eaux littorales à proximité du havre de REGNEVILLE (plan climat et eau, contrat de transition écologique, plan de reconquête de qualité des eaux littorales). Le diagnostic des réseaux d'assainissement devra être engagé dans les meilleurs délais